




# A Renens, la taxe au sac... c'est le 1<sup>er</sup> juillet 2013



Comme annoncée depuis le début de l'année, la taxe au sac entre en vigueur à Renens dès le 1<sup>er</sup> Juillet 2013.

## Cela signifie pour vous que:

-  Seuls les sacs taxés officiels blancs et verts seront autorisés pour les ordures ménagères.
-  De plus, il est autorisé d'utiliser des sacs transparents non taxés pour l'élimination des couches et langes.
-  Les sacs habituels ne peuvent dès lors plus être utilisés et vous serez punissables en cas d'infraction.

**TRIER c'est...  
VALORISER**

Pour tout renseignement,  
veuillez vous adresser à:

  
**Renens**  
VILLE PROPRE  
Tél. 021 632 74 13 – [www.renens.ch](http://www.renens.ch)

# A Renens, la taxe au sac... c'est le 1<sup>er</sup> juillet 2013

En partenariat avec le périmètre de gestion des déchets "Valorsa", **la Commune de Renens a le plaisir de vous offrir votre premier sac taxé!**

**Vous pouvez acheter les sacs dans vos commerces habituels au prix de:**

- 17 litres rouleau de 10 sacs Fr. 10.–
- 35 litres rouleau de 10 sacs Fr. 20.–
- 60 litres rouleau de 10 sacs Fr. 38.–
- 110 litres rouleau de 5 sacs Fr. 30.–

**Renens vous remercie pour votre collaboration!**

